



JUVIGNY

Procès-Verbal du conseil municipal du mardi 25 mars 2025

Réf. : PV 2025-03

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

Date de convocation du conseil municipal : 13 mars 2025

Présents : Denis MAIRE, Catherine FRAISEAU, Rudi RIFFART, Raphaël SPINELLI, Sylvain COLLIAT, Alexandre GROBEL, Marie-Noëlle SAPIN, Pascale GUIGONNAT, Christelle FOREST, Claudette DUBOIS, Emilie CLERC-ROGUET.

Absents excusés : Angélique MORAND, Maire-Dominique RYCKEBOER, Pascale VULLO, Cédric COMMARD.

Procurations : Marie-Noëlle SAPIN a donné procuration à Catherine FRAISEAU, Christelle FOREST a donné procuration à Pascale VULLO.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande l'accord à l'ensemble du conseil municipal de rajouter une délibération portant sur la demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du plan d'actions de la forêt => Accordé à l'unanimité.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Catherine FRAISEAU a été désignée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 FEVRIER 2025

Approuvé à l'unanimité

3. EXAMENS DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

Pont de la Croze

Pour rappel, le SIFOR a réalisé, il y a une dizaine d'années, des travaux sur le pont de la Croze afin de changer le tablier. La commune a quant à elle, engagé des travaux sur les culées afin de les consolider.

Dernièrement, nous avons constaté un problème d'érosion sous ce pont. Le responsable du service voirie mutualisé a expertisé ce problème et a repris contact avec les entreprises ayant réalisé les travaux afin de voir s'il est possible d'engager l'assurance décennale. Il convient également de reprendre contact avec le SM3A.

PAV

Les clôtures délimitant l'espace des PAV ont été posées sur les sites de Trélavilla et Chez les Gay.

PROJETS EN COURS

La Savoie

Dans le cadre du chantier "Les Jardins de Flore" et "Le Hameau du Sorbier" une réunion a été organisée avec les gestionnaires de réseaux : Enedis, Annemasse-Agglomération, le Syane. A ce stade, il persiste des incertitudes sur le réseau Enedis et celui de l'éclairage public. Se pose également la question de l'enfouissement des poteaux électriques situés entre le projet et la Mairie ainsi que sur la ligne télécom sur le haut de la route de la Savoie.

Un COPIL devrait être programmé avec le promoteur et la SA Mont-Blanc.

Extension des Bâtiments publics

Dans le cadre du marché, deux visites de site ont été programmées pour les lots 01 (terrassement) – 03 (espaces verts) et 04 (Gros Œuvre). Celles-ci auront lieu le mercredi 26 mars et le jeudi 27 mars.



JUVIGNY

Réf. : PV 2025-03

4. URBANISME

Permis de Construire : Néant

Déclaration préalable :

DP 074145 25 0 001 déposée par EDF Solution solaire, 790 route de la Plantaz pour la pose de panneaux photovoltaïques.

DP 074145 25 0 0002 déposée par Mme GOBERT Marie, 55 allées de l'orée du Bois pour la pose d'une piscine hors-sol.

DP 074145 25 0 0003 déposée par SYMBIOSE, 86 allées des Pignolettes pour la pose de panneaux photovoltaïques.

DP 074145 25 0 0004 déposée par Mr MICHEVE Plamen, 284 route des Curtines, pour la pose d'une clôture.

DP 074145 25 0 0005 déposée par Mr CHABANNE Nadia 56 Allée des Voirons pour la réfection du toit de l'habitation.

DP 074145 25 0 0006 déposée par Mr PRADINE Bérangère, 276 route de Trélavilla pour la pose d'une fenêtre et le changement de la porte d'entrée.

DP 074145 25 0 0007 déposée par Mr SOARES Julien, 135 route de Paconinges, pour la construction d'un garage.

5. REUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

O.N.F

Une rencontre a eu lieu avec les agents de l'Office National des Forêts afin de travailler sur le Plan d'Aménagement forestier 2025-2044. Cet outil permet de planifier les actions à mener dans la forêt communale et d'établir un plan de gestion durable.

STSPD Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

La STSPD détermine les priorités d'action en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, ainsi que les réponses opérationnelles et ciblées pour résoudre les problèmes identifiés. Mme NOULLET propose de venir lors du prochain conseil municipal présenter ce dispositif.

Présentation budgétaire de l'Agglo

Suite à la présentation aux communes du budget de l'agglo, on peut constater que le budget est maîtrisé pour cette année malgré des tensions sur le budget mobilité et celui du foncier économique.

Conseil d'école

A ce jour, les effectifs pour la rentrée prochaine s'élève à 53/54 enfants.

La classe de neige organisée en février a dû être interrompue pour cause de maladie pour un grand nombre d'enfants. Un bilan financier doit être réalisé afin de réajuster le coût.

La classe du maître va assister à une exposition présentée à la Villa du Parc sur le thème de l'électricité.

Une nouvelle inspectrice d'académie a pris ses fonctions dernièrement sur notre secteur.

Le rectorat de l'académie de Grenoble et les directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) ont lancé une enquête de satisfaction auprès des familles. Les retours sont assez positifs dans l'ensemble.

Un conseil d'école a eu lieu durant lequel les questions suivantes ont été abordées :

JUVIGNY

- La directrice du collège Paul Langevin a informé le directeur qu'il ne serait malheureusement pas possible d'organiser la journée découverte du collège cette année pour les enfants passant en classe de 6^{ème} à la rentrée 2025/2026.

Annemasse -Agglo a rencontré les services du département afin de faire le point sur les transports scolaires desservant le collège. Il a été envisagé de conserver la ligne régulière n°7 pour les élèves habitant sur le secteur de la Plantaz. La ligne S2 serait maintenue et la S4 modifiée périodiquement de façon à desservir les collèges de Ville La Grand et le collège de St-Cergues pour les élèves de Juvigny.

Néant

7.1 Délibération portant le programme d'actions 2025 de l'ONF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un programme d'actions est proposé par l'ONF pour l'année 2025. Celui comprend :

- Le montant total des dépenses s'élève à 23 735.89 € et les recettes sont estimées à 14 827.08 €.



JUVIGNY

Réf. : PV 2025-03

Il est demandé à l'ensemble du conseil municipal de bien vouloir :

- **SUPPRIMER** du programme d'action :
 - Coupe de la végétation et entretien du chemin de la Plantaz,
 - Entretien du périmètre parcelle A partie Ouest,
- **CHARGER** Monsieur le Maire de donner toute suite favorable à ce dossier, et l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.
- **INSCRIRE** au budget les dépenses et les recettes.

7. 2 Délibération portant sur la Stratégie Territoriale de Sécurité prévention de la délinquance

L'Agglomération d'Annemasse, en collaboration avec ses partenaires institutionnels et associatifs, a pris la décision d'élaborer une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) pour la période 2025-2028.

Conformément à la loi du 5 mars 2007, à la stratégie nationale et à sa déclinaison départementale, cette stratégie a été définie sous l'égide du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) d'Annemasse Agglo. Cette instance, placée sous l'autorité du Président de l'Agglomération, inclut également en tant que membres de droit, le Préfet, le Procureur de la République du tribunal de Thonon les Bains et le Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie.

La STSPD détermine, pour la période 2025-2028, les priorités d'action en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, ainsi que les réponses opérationnelles et ciblées pour résoudre les problèmes identifiés. Le CISPD a pour mission de favoriser un partenariat actif et constant entre les services de l'État et les acteurs locaux, afin d'assurer la sécurité publique et la tranquillité de la population. Cette instance permet également d'exprimer les attentes de chaque partenaire tout en respectant les compétences et missions de chacun, et en tenant compte des préoccupations des habitants.

Présentée en séance du CISPD le 10 décembre 2024, la STSPD constitue désormais le document de référence pour les années à venir. Elle repose sur une analyse approfondie du contexte local, réalisée par le cabinet d'étude Thémis Sécurité et Prévention. Cette première étape a consisté en la collecte de données auprès d'une trentaine de partenaires, par le biais d'entretiens individuels, de réunions collectives et de visites de terrain. Ces échanges ont permis d'établir un bilan des difficultés à traiter en priorité, des actions déjà entreprises, et de recueillir les préconisations pour les futurs axes de travail. La gouvernance du CISPD a également été réformée afin d'assurer une meilleure réactivité et efficacité du dispositif.

Le plan d'action détaillé de la STSPD découle directement de cette analyse et répond aux problématiques identifiées autour de trois axes prioritaires. La stratégie s'inscrit également dans le cadre des orientations définies par la Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024, tout en étant adaptée aux spécificités du territoire d'Annemasse pour une mise en œuvre efficace.

Les trois axes principaux de la STSPD sont les suivants :

Axe 1 : Prévenir les ruptures sociales, scolaires et familiales, les conduites à risque, et l'entrée dans la délinquance, tout en responsabilisant les jeunes et les parents. (8 fiches actions)

Axe 2 : Consolider la tranquillité publique, renforcer la coopération transfrontalière, et lutter contre toutes les formes d'incivilités et de nuisances sur l'espace public. (9 fiches actions)

Axe 3 : Renforcer l'accès au droit, l'aide aux victimes, et la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales. (7 fiches actions)



JUVIGNY

La STSPD met également un accent particulier sur la lutte contre des phénomènes générateurs de troubles publics et d'incivilités, tels que les trafics de stupéfiants et les comportements à risque, en encourageant une coopération étroite entre les institutions signataires.

Chaque année, la STSPD fera l'objet d'une évaluation lors d'une séance plénière du CISPD, où les membres de droit, les partenaires associés et les autorités locales dresseront le bilan des actions menées et définiront les perspectives à venir.

Pour assurer une gouvernance claire et renforcer l'engagement institutionnel, la STSPD sera signée par les personnalités suivantes :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie
- Monsieur le Président de l'Agglomération d'Annemasse
- Monsieur le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Thonon-les-Bains
- Messieurs et Mesdames les Maires des 12 communes de l'Agglomération d'Annemasse
- Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale
- Monsieur le Commandant de Groupement de Gendarmerie Départementale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu, le code Général des Collectivités Territoriale

Vu, l'article L132-13 du Code de la Sécurité Intérieure,

CONSIDERANT les statuts d'Annemasse agglomération portant la compétence « dispositifs locaux de prévention de la délinquance »,

CONSIDERANT la stratégie nationale de sécurité et de prévention de la délinquance 2020-2024,

CONSIDERANT la stratégie départementale de sécurité et de prévention de la délinquance 2020-2024,

CONSIDERANT le diagnostic local de sécurité et prévention de la délinquance d'Annemasse Agglomération présenté au CISPD restreint en date du 10 décembre 2024,

CONSIDERANT le travail partenarial mené afin de définir les modalités de la gouvernance du CISPD ainsi que les axes d'intervention prioritaires pour le territoire,

Entendu l'exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la charte de déontologique du CISPD d'Annemasse Agglomération,
- **D'APPROUVER** la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2025-2028.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la stratégie territoriale de sécurité prévention de la délinquance 2025-2028

7. 3 Délibération portant sur le vote du Compte Financier Unique CFU

Le Compte financier unique (CFU) est généralisé dès les comptes de 2024 et sera obligatoire en 2026.

Considérant que la commune a émis le souhait de mettre en place ce CFU pour les comptes 2024.

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont

Eléments de synthèse du document présenté :



JUVIGNY

Réf. : PV 2025-03

Section de fonctionnement

	Dépenses :	Recettes :	Résultats :
Dépenses	1 874 582.31 €		
Recettes		2 102 077.73 €	
Résultat de l'exercice			+ 227 495.42 €
Résultat reporté (31/12/2023)			738 573.18 €
Affectation en 1068			- 461 713.15 €
Résultat cumulé			+ 504 355.45 €

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes	Résultats
Dépenses	1 674 485.41 €		
Recettes		3 319 032.90 €	
Résultat réalisé de l'exercice			+ 1 644 547.49€
Résultat reporté (31/12/2023)			- 461 713.15€
Résultat de clôture			+ 1 182 834.34€
Différence entre les restes à réaliser	19 227.35 €		-19 227.35€
Résultat cumulé			+ 1 163 606.99€

RÉSULTAT CUMULÉ GLOBAL EXCÉDENTAIRE : 1 667 962.44 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Rudi RIFFART, adjoint aux finances,
Après en avoir délibéré hors de la présence de Monsieur le Maire et sous la Présidence de
Monsieur Rudi RIFFART,

le conseil municipal vote à l'unanimité le CFU 2024..

7.4 Délibération portant sur l'affectation du résultat

Monsieur Rudi RIFFART, Adjoint aux finances, expose ce qui suit au conseil municipal :

Au vu des dépenses engagées mais non réalisées par rapport au budget 2024, les résultats au 31 décembre 2024, approuvé par Monsieur le Trésorier Principal, présentent les soldes suivants :

BUDGET GENERAL :

- **Section de fonctionnement :**
 - Excédent de **504 355.45 €**
Dont 738 573.18 € d'excédents antérieurs reportés
- **Section d'investissement :**
 - Excédent de **1 163 606.99 €**
Dont 461 713.15 € de déficits antérieurs reportés

Monsieur Rudi RIFFART propose la reprise des résultats de clôture 2024 au budget primitif 2025.



JUVIGNY

Procès-Verbal du conseil municipal du mardi 25 mars 2025

Réf. : PV 2025-03

Entendu l'exposé,

Le conseil municipal **APPROUVE** les décisions suivantes :

Reprise des résultats de clôture 2024 au budget primitif 2025 :

➤ Excédents de fonctionnement 2024 constatés :	504 355.45 €
Affectation en excédents de fonctionnement reportés en 2025	
Recette - chapitre 002:	504 355.45 €

➤ Excédent d'investissement 2024 constatés :	1 163 606.99 €
(1 182 834.34 – 19 227.35 RAR)	
Affectation en section d'investissement	
Recette – chapitre 001	1 163 606.99 €

7.5 Délibération portant sur le vote du budget 2025

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2022-65 en date du 13 décembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1^{er} janvier 2023 ;

Monsieur Rudi RIFFART, Adjoint aux finances, présente le budget primitif 2025

➤Section de fonctionnement :	1 344 965.45 €
➤Section d'investissement	2 792 239.79 €
Dont restes à Réaliser en dépenses	19 227.35 €

Fongibilité des crédits :

En application de la nomenclature M57 l'organe délibérant peut autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas la Maire informe le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Afin de faciliter la gestion quotidienne il est proposé d'utiliser cette faculté de fongibilité des crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2025 en équilibre :



JUVIGNY

Réf. : PV 2025-03

➤ Section de fonctionnement :	1 344 965.45 €
Dont reprise des résultats 2024 :	504 355.45 €
➤ Section d'investissement :	2 792 239.79 €
➤ Dont Restes à réaliser en dépenses :	19 227.35€

- **AUTORISE** monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

7.6 Délibération portant sur le vote des Taux

Mr Rudi RIFFART adjoint aux Finances rappelle les taux d'imposition de l'année 2024 :

Foncier bâti :	22.35 % (taux de la part communale + taux de la part départementale)
Foncier non bâti :	53.48 %
Taxe d'habitation :	10.27 %

Il est proposé de modifier les taux d'imposition pour l'année 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Pour : 6 voix

Contre : 2 voix

Abstention : 3 voix

- **D'appliquer** pour l'année 2025 les taux suivants aux impôts directs locaux :

Foncier bâti :	23.35 % (taux de la part communale + taux de la part départementale)
Foncier non bâti :	54.48 %
Taxe d'habitation :	11.27 %

7.7 Délibération portant sur l'attribution des subventions aux associations

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après examen des demandes et dossiers présentés pour l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2025,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'OCTROYER** les subventions suivantes pour l'année 2025 :

Associations de JUVIGNY	Montant Demandé pour 2025 En euros	Montant voté par le conseil pour 2025 en euros	(pour mémoire) Accordé en 2024 En Euros	Vote des membres
A travers Chants	Location Villatorium	0	600	A l'unanimité
Bibliothèque	800	800	500	A l'unanimité
Sou de l'école	Néant	0	0	A l'unanimité
Sport et Loisirs	200	200	180	A l'unanimité
Juvigny en fête	Néant	0	0	A l'unanimité
ACCA (chasse)	1200	800	800	A l'unanimité



JUVIGNY

Réf. : PV 2025-03

Associations extérieures	Montant Demandé pour 2025 En euros	Montant accordé par le conseil pour 2025 en euros	(pour mémoire) Accordé en 2024 En Euros	Vote des membres
Harmonie l'Espérance VLG	1000	600	600	A l'unanimité
Cible du Salève	Néant	0	0	A l'unanimité
Tennis club Saint Cergues	150	150	150	A l'unanimité
Donneur de sang St Cergues	200	200	200	A l'unanimité
ALFAA Lutte contre la faim	80	100	100	A l'unanimité
ASSAD-Aide à domicile	78.30	100	100	A l'unanimité

7.8 Délibération portant sur la demande de subvention à la Région dans le cadre du programme d'action de l'ONF 2025.

Monsieur le Maire rappelle que le programme d'actions proposé par l'ONF pour l'année 2025 concernant la commune de Juvigny a été approuvé par la commission forêt. Suite à cette approbation, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser les travaux sylvicoles en forêt communale, proposés par les services de l'ONF pour l'année 2025, sur les parcelles D, E et F.

La nature des travaux est la suivante :

- Nettoiement de jeune peuplement,
- Taille de formation et élagage sommaire sur les feuillus.

Le montant estimatif de ces travaux est de 4 887,02 euros HT, lesquels sont subventionnables.

A ces travaux s'ajoutent ceux relatifs au dégagement manuel de plantations des années 2018, 2019, 2022 et 2024 pour un montant de 11 117,48 €.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

⇒ Dépenses subventionnables : 4 887,02 € HT

* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional 1 466,11 €

* Montant total des subventions 1 466,11 €

* Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 3 420,91 € H.T

⇒ Dépenses non subventionnables : 11 117,48 € HT

⇒ Ainsi, la somme totale à la charge de la commune s'élève à 14 538,39 € H.T. (autofinancement + travaux non subventionnables).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le Plan de Financement tel que présenté.



JUVIGNY

Réf. : PV 2025-03

- De **SOLLICITER** l'aide la plus élevée du Conseil Régional pour la réalisation des travaux de nettoyage, taille de formation et élagage subventionnables.
- De **DEMANDER** au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.
- De **CHARGER** le Maire de donner toute suite favorable à ce dossier, et l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.

8. QUESTIONS DIVERSES

Journée de l'environnement

Pour rappel, la journée de nettoyage du village aura lieu le samedi 05 avril matin. Un repas est offert par la Mairie de St Cergues. Prévoir l'arrêt de circulation afin de sécuriser les routes.

Dons d'Organes

Une rencontre a eu lieu avec la représentante du collectif « Greffes Plus » qui œuvre dans le cadre du don d'organes. Ce collectif lance une action nationale en proposant aux communes françaises de devenir Ville Ambassadrice du Don d'Organes. Le projet repose sur la mise en place de panneaux « Ville Ambassadrice du don d'Organes » à l'entrée de la commune afin d'inciter la population à réfléchir sur le sujet. Une journée d'inauguration pourrait être organisée le 22 juin.

Fin de la séance : 23h15

Prochain conseil : 15 avril 2025

Le secrétaire de séance,

Catherine FRAISEAU

Le Maire,

Denis MAIRE